

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
31 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 21 décembre 2001, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint une évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Irlande en octobre 2001 (voir annexe). Cette évaluation a été établie sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, conformément à la note du Président du Conseil (S/1997/451) datée du 12 juin 1997, et ne doit pas être considérée comme représentant l'opinion du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Richard **Ryan**



## **Annexe à la lettre datée du 21 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Évaluation des travaux du Conseil de sécurité**

#### **Irlande (octobre 2001)**

##### **Introduction**

1. Au cours du mois d'octobre, sous la présidence de l'Irlande, le Conseil de sécurité a tenu un total de 22 séances, dont six seulement n'étaient pas des séances publiques, et les membres du Conseil se sont réunis à 19 occasions pour des consultations officielles et à deux occasions selon la formule « Arria ». Le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions et six déclarations du Président et le Président a été autorisé à 15 reprises à faire une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil.

2. Sous la présidence de l'Irlande, les travaux du Conseil de sécurité ont été axés en particulier sur un ensemble de questions ayant trait à l'Afrique (Burundi, République démocratique du Congo, Somalie, Érythrée/Éthiopie, Angola, Guinée-Bissau, Sierra Leone et Libéria.

3. Ils ont été marqués par les décisions qui ont été prises à la suite des événements du 11 septembre aux États-Unis. Il a été rapidement donné suite à la résolution 1373 (2001), adoptée le 28 septembre. Plus précisément : le 4 octobre, les membres du Conseil ont élu le président et les vice-présidents du Comité contre le terrorisme, ce qui a permis à celui-ci de commencer ses travaux très peu de temps après sa création; un grand nombre de réunions du Comité ont été intégrées au programme de travail du Conseil; et le 23 octobre, les membres du Conseil ont approuvé le programme de travail du Comité pour la période suivante. Par ailleurs, le 8 octobre, les membres du Conseil ont entendu de brefs exposés des représentants des États qui, la veille, avaient engagé leurs forces dans des opérations militaires en Afghanistan. Des dispositions ont été prises pour permettre ultérieurement aux membres du Conseil d'être tenus régulièrement informés par le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires du Secrétariat des détails de la situation en Afghanistan, en particulier sur le plan humanitaire. Les membres du Conseil, par l'intermédiaire de leur président, ont fait

des déclarations de presse au sujet de l'Afghanistan les 4, 9, 16 et 23 octobre.

4. Le Ministre irlandais des affaires étrangères, M. Brian Cowen, a présidé à une série de réunions du Conseil de sécurité le 31 octobre ainsi qu'à l'adoption de déclarations du Président concernant le Timor oriental, la Somalie, et les femmes et la paix et la sécurité, cette dernière question touchant à toutes les autres.

5. Les membres du Conseil ont discuté à plusieurs reprises en consultations officielles de la situation au Moyen-Orient et ont autorisé le Président à faire une déclaration à la presse à ce sujet le 25 octobre. Le Conseil est également convenu de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK); a examiné le programme « pétrole contre nourriture » en Iraq; a publié une déclaration du Président sur le Kosovo dans la perspective des élections du 17 novembre; a suivi de près la situation en Géorgie compte tenu des incidents violents qui ont eu lieu dans ce pays; est convenu d'élargir les fonctions du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville; a procédé à des élections avec l'Assemblée générale en vue de pourvoir un poste vacant à la Cour internationale de Justice; a entendu un exposé du Président de la Cour; et a accueilli avec satisfaction l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONU et à son Secrétaire général. Au nom des membres du Conseil, le Président a eu tout un ensemble de contacts bilatéraux, notamment avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, sur lesquels il leur a fait rapport lors de consultations officielles.

6. Pour rendre plus transparents les travaux du Conseil, le Président a tenu le plus grand nombre possible de séances publiques. En outre, la présidence a tenu des séances d'information à l'intention des pays non membres du Conseil immédiatement après chaque série de consultations officielles et la délégation irlandaise a tenu à jour un site Web (<[www.un.int/](http://www.un.int/)

ireland>) sur lequel il était possible de consulter le programme de travail du Conseil ainsi que tous les textes émanant du Conseil. Lors d'une séance publique du Conseil, les membres ont pu discuter des questions générales relatives aux sanctions. Des délibérations ont été entamées au sein du Conseil sur la modernisation de la présentation et de la teneur du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale, sur la base des avis exprimés à ce sujet au cours du débat tenu par l'Assemblée générale sur la même question pendant sa cinquante-sixième session.

7. Les déclarations que les membres du Conseil ont autorisé le Président à faire à la presse en leur nom pendant le mois d'octobre sont reproduites plus loin.

## **Afrique**

### **Burundi**

8. Dans la perspective de l'installation du gouvernement de transition à Bujumbura, le 1er novembre, il avait été prévu que le Conseil de sécurité tiendrait une réunion le 2 octobre avec les membres de la Commission de suivi de l'application de l'accord d'Arusha, les ministres de la région devant être présents à New York pour le débat général de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Malheureusement, en raison des événements survenus le 11 septembre, le débat général a été reporté et le Conseil de sécurité n'a pas pu tenir la réunion prévue le 2 octobre. Il importait toutefois que le Conseil suive de près la situation au Burundi pendant les semaines précédant l'installation d'un gouvernement de transition, ce qui fut fait.

9. Le 10 octobre, les membres du Conseil ont entendu en consultations officieuses un exposé du Département des affaires politiques sur les résultats de la seizième réunion au sommet de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi et de la cinquième session de la Commission de suivi de l'application. Le Sommet régional n'ayant débouché sur aucun résultat, les participants avaient décidé de tenir un nouveau sommet le 11 octobre et les groupes armés – à savoir les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL) – avaient indiqué qu'ils étaient disposés à y participer. Des représentants du facilitateur, Nelson Mandela, et de l'ONU oeuvraient auprès du Gouvernement burundais et du Groupe des 7 partis (G7) (Hutu) afin de tenter de résoudre avant le

sommet les problèmes en suspens, notamment la question des modalités de mise en place de l'unité qui serait chargée d'assurer la protection des dirigeants politiques à leur retour et celle des dispositions à prendre sur le plan législatif pour la période de transition. À l'issue de ces consultations officieuses, le Président a fait une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil.

10. Le 16 octobre, les membres du Conseil ont entendu en consultations officieuses un nouvel exposé du Département des affaires politiques sur les résultats de la dix-septième réunion au sommet de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi, tenue en Afrique du Sud le 11 octobre. Le Gouvernement burundais et les partis du G7 étaient parvenus à un accord sur la mise en place de l'unité de protection panburundaise ainsi que sur des mesures provisoires qui prévoyaient le déploiement de forces de quatre pays africains (Ghana, Nigéria, Sénégal et, pour commencer, Afrique du Sud). Ils étaient également convenus de la structure du gouvernement de transition et de son cadre juridique, ainsi que de la composition du cabinet, du sénat et de l'assemblée nationale de transition. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

11. Le 29 octobre, à l'issue de nouvelles consultations officieuses, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1375 (2001). Le 1er novembre, le gouvernement de transition a pris ses fonctions à Bujumbura.

### **République démocratique du Congo**

12. Une réunion du Conseil de sécurité avec les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, que le Président avait fixée au 1er octobre, n'a pas pu avoir lieu, pour les raisons indiquées au paragraphe 8 ci-dessus. Durant le mois d'octobre, le Conseil a néanmoins été invité à continuer de suivre activement la situation en République démocratique du Congo, ce qu'il fit. Deux faits importants ont marqué les délibérations du Conseil : l'ouverture à Addis-Abeba, le 15 octobre, d'une réunion de fond du dialogue intercongolais, avec pour facilitateur Sir Ketumile Masire; et la publication des recommandations du Secrétaire général en vue de la phase suivante de déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le Conseil de sécurité s'est félicité de l'un et de l'autre.

13. Le 11 octobre, les membres du Conseil ont entendu en consultations officieuses un exposé du Département des affaires politiques sur la préparation de la session de fond du dialogue intercongolais, qui devrait s'ouvrir à Addis-Abeba le 15 octobre. En raison de difficultés de financement, il n'était pas certain alors qu'un dialogue complet quant au fond aurait lieu à la date prévue. Une réunion qui a compté quelque 80 participants (dont la Facilitation), principalement ceux qui avaient participé à la réunion préparatoire fort utile de Gabarone en août, a néanmoins eu lieu le 15 octobre. Les membres du Conseil ont autorisé le Président à faire une déclaration à la presse au sujet du dialogue intercongolais et de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

14. À la suite de la publication du neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/970), le Conseil de sécurité a tenu une réunion privée avec les pays fournissant des contingents à la Mission le 18 octobre, avec reprise le 22. Parmi les participants figuraient Amos Namanga Ngongi, Représentant spécial du Secrétaire général, et le général Mountaga Diallo, le commandant de la Force. Tous deux ont fait un exposé sur les aspects politiques et militaires du rapport du Secrétaire général. Un débat animé et approfondi a eu lieu sur les problèmes auxquels serait confrontée la MONUC lors de la phase III de son déploiement, dans l'est de la République démocratique du Congo. À la suite de la réunion du Conseil avec les pays fournisseurs de contingents, le Président a distribué à titre officieux aux membres du Conseil un résumé par écrit des principaux points soulevés au cours de la réunion (voir par. 75 ci-après).

15. Le 23 octobre, les membres du Conseil ont examiné le rapport du Secrétaire général dans le cadre de consultations officieuses auxquelles a participé le Représentant spécial du Secrétaire général, Amos Namanga Ngongi. Le lendemain 24 octobre, le Conseil a tenu une séance publique (S/PV.4395) à laquelle ont participé les représentants de cinq pays non membres du Conseil, dont M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Immédiatement après, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2001/29).

16. Dans une lettre adressée le 3 octobre au Président du Conseil de sécurité (S/2001/950), le Secrétaire général a recommandé que le mandat du Groupe

d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo soit prorogé jusqu'au 30 novembre 2001. Le 8 octobre, le Président a fait savoir au Secrétaire général (S/2001/951) que la question avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité et que ceux-ci avaient pris note de sa recommandation tendant à ce que le mandat du Groupe soit prorogé afin de lui permettre de présenter son rapport au Conseil à la mi-novembre au plus tard.

17. En résumé, durant le mois d'octobre, le Conseil de sécurité a continué de s'intéresser de près et activement à la situation en République démocratique du Congo. Même si la situation dans l'est du pays continuait de susciter des inquiétudes, il s'est félicité de la recommandations du Secrétaire général concernant la phase suivante de la MONUC et a en conséquence confirmé l'orientation générale de l'effort de l'ONU en République démocratique du Congo pour la période suivante.

#### **Somalie**

18. La dernière séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la Somalie remontait à juin 2000. La présidence irlandaise a accordé une importance prioritaire à cette question pendant le mois d'octobre 2001.

19. Le 17 octobre, les membres du Conseil ont entendu dans le cadre de consultations officieuses un exposé du Représentant du Secrétaire général, David Stephen, sur la Somalie. Celui-ci a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2001/963), daté du 11 octobre 2001. Il a indiqué que la population était lasse de la guerre. Les chefs de guerre ne bénéficiaient plus du soutien populaire dont ils jouissaient par le passé et l'idée d'un règlement national qui se ferait en dehors d'eux gagnait du terrain. Toutefois, la situation régionale et internationale n'était pas particulièrement favorable. Le Secrétaire général proposait de créer un comité des amis de la Somalie afin d'assurer une approche plus uniforme et de faciliter l'échange d'informations sur le pays. Un échange de vues ouvert a suivi entre les membres du Conseil, notamment sur la question de savoir dans quelle mesure et de quelle manière l'Organisation des Nations Unies pourrait s'engager de nouveau en Somalie. Un certain nombre de délégations ont suggéré que l'ONU conduise depuis le Siège, à New York, une nouvelle évaluation de la situation sur le plan de la sécurité. Le Coordonnateur

résident de l'ONU en Somalie, Randolph Kent, qui participait aussi aux consultations, était favorable à la réalisation immédiate d'une évaluation interorganisations au Siège. Les ramifications des événements du 11 septembre aux États-Unis ont aussi été évoquées à cet égard.

20. Le 19 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des séances publiques consacrées à la situation en Somalie (S/PV.4392 et S/PV.4392, reprise 1). Les représentants de 11 pays non membres du Conseil, dont le Premier Ministre du Gouvernement national de transition de Somalie, ont participé à la réunion. L'ampleur des préoccupations manifestées et le nombre d'avis exprimés – parmi les membres comme parmi les non-membres du Conseil – ont confirmé qu'il était temps qu'un débat ait lieu sur la question.

21. À la suite de nouvelles consultations officieuses, le 30 octobre, le Conseil de sécurité s'est de nouveau réuni le 31 octobre (S/PV.4401) et a adopté une déclaration du Président axée sur les mesures à prendre et abordant un large éventail de questions (S/PRST/2001/30). Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, Brian Cowen, présidait la séance.

### **Érythrée/Éthiopie**

22. Le 3 octobre, les membres du Conseil ont entendu en consultations officieuses un exposé du Département des opérations de maintien de la paix sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Le cessez-le-feu était toujours respecté et ni l'une ni l'autre des deux parties ne se préparait à reprendre les hostilités mais un certain nombre de préoccupations demeuraient quant à la coopération avec la MINUEE sur le terrain. Malgré des appels répétés adressés aux autorités érythréennes et éthiopiennes pour qu'elles coopèrent davantage avec la MINUEE, on ne notait aucun progrès important et, sur certains points, on enregistrait même un recul. C'était là un sujet d'inquiétude. Si aucun progrès n'était fait sur ce plan, le processus de paix risquait d'en pâtir. Les membres du Conseil partageant cet avis, le Président du Conseil a été autorisé à faire une déclaration à la presse dans laquelle il a notamment exhorté les parties à renforcer leur engagement de tenir un dialogue constructif dans le cadre de la Commission militaire de coordination et à faciliter le travail de la MINUEE. Les membres du Conseil sont également convenus que le Président devrait avoir un entretien avec le Chargé d'affaires de l'Érythrée afin de lui faire part des

préoccupations et du mécontentement des membres du Conseil. Ce fut fait.

23. Le 22 octobre, le Département des opérations de maintien de la paix a de nouveau informé le Conseil de l'évolution de la situation, soulignant que certains sujets de préoccupation demeuraient. Le Président a alors repris contact avec le Chargé d'affaires de l'Érythrée, démarche qui est demeurée sans effet dans la mesure où il n'a pas été apporté de réponses aux préoccupations exprimées par les membres du Conseil par l'intermédiaire de la présidence.

### **Angola**

24. Le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) a été publié le 10 octobre (S/2001/956). Il a été présenté aux membres du Conseil lors de consultations officieuses par le Conseiller du Secrétaire général chargé de missions spéciales en Afrique, Ibrahim Gambari, le 17 octobre. Le Conseiller a indiqué qu'il devait se rendre en Angola à la demande du Gouvernement angolais, afin de le consulter et de consulter également les partis politiques et les représentants de la société civile sur l'aide que pourrait apporter l'ONU afin de contribuer au progrès vers une paix négociée dans le pays. Il devait également tenir des consultations au sujet de la demande formulée par le Gouvernement angolais, qui souhaitait une assistance de l'ONU. Cette demande avait été examinée par une équipe multidisciplinaire qui s'était rendue en Angola au mois de septembre. Les membres du Conseil ont ensuite autorisé le Président à faire une déclaration à la presse en leur nom.

25. Le 19 octobre, les membres du Conseil sont convenus lors de consultations officieuses de proroger pour une nouvelle période de six mois le mandat de l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA. Immédiatement après (S/PV.4393), le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1374 (2001) prorogeant les sanctions jusqu'au 19 avril 2002. Par ailleurs, le Conseil a notamment demandé au Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993) d'examiner les trois rapports de l'Instance de surveillance afin d'étudier les recommandations qui y figuraient. Il a demandé à l'Instance de remettre au Comité des sanctions un plan d'action détaillé concernant ses travaux futurs. Le 12 octobre, le rapport complémentaire de l'Instance (S/2001/966) a été distribué aux membres de l'Organisation des Nations Unies pour information.

### **Guinée-Bissau**

26. Dans une lettre adressée le 5 octobre au Président du Conseil de sécurité (S/2001/960), le Secrétaire général a indiqué que les autorités de la Guinée-Bissau avaient demandé que le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soit prorogé jusqu'aux prochaines élections législatives et présidentielles. Le Secrétaire général a proposé que le mandat soit prolongé jusqu'à la fin de l'année civile 2002. Il a par ailleurs noté que, malgré quelques améliorations, la situation générale en Guinée-Bissau demeurait dangereusement instable et a engagé la communauté internationale à apporter un appui essentiel. Le 10 octobre, le Président a répondu au Secrétaire général (S/2001/961), l'informant que sa lettre du 5 octobre avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, lesquels avaient pris note de la proposition qui y figurait.

27. Lors de consultations officieuses, le 22 octobre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Département des affaires politiques. Celui-ci était fondé sur le rapport du Secrétaire général en date du 27 septembre (S/2001/915) et rendait compte des nouveaux faits survenus depuis sa publication. Les membres du Conseil étaient préoccupés par la situation politique dans le pays et par ses effets déstabilisateurs potentiels et ont estimé que l'engagement international et l'appui des donateurs en faveur de la Guinée-Bissau devaient être maintenus. À l'issue des consultations officieuses, le Président a fait une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil.

### **Sierra Leone**

28. Le 3 octobre, lors de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé d'un représentant du Département des opérations de maintien de la paix sur l'évolution de la situation en Sierra Leone. Bien qu'il ait été signalé que la situation en matière de sécurité était généralement stable, les membres du Conseil ont constaté avec préoccupation que le Front révolutionnaire uni (RUF) n'avait pas pu mener à bonne fin la dernière phase de l'opération de désarmement dans le district de Bombali où la situation est délicate. Le Gouvernement sierra-léonais avait pris des mesures en vue de répondre aux craintes exprimées par le RUF. Au 2 octobre, à l'issue de la reprise du Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) le 18 mai, 19 183 combattants au total avaient déposé leurs armes, dans une proportion

de l'ordre de un pour le RUF contre deux pour la Force de défense civile. Il a été rappelé aux membres que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé au titre du Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion manquait de ressources malgré plusieurs annonces récentes de contributions. Il a été signalé que le Secrétariat élaborait actuellement des recommandations détaillées sur la façon dont le RUF pourrait faciliter le processus menant aux élections prévues pour mai 2002 et dont le rapport établi par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences à la suite de sa visite en Sierra Leone en août 2001 serait transmis aux membres du Conseil lorsqu'il serait prêt. À l'issue de consultations officieuses, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil.

### **Libéria**

29. Dans une lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 12 octobre (S/2001/981), le Secrétaire général a indiqué qu'en dépit des circonstances difficiles qui régnaient dans le pays et dans la sous-région sur le plan politique et sur celui de la sécurité, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) avait continué à apporter une contribution précieuse dans un certain nombre de domaines. Après consultation avec le Gouvernement libérien, le Secrétaire général a recommandé de proroger le mandat du Bureau d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2002. Le 18 octobre, le Président a répondu au Secrétaire général (S/2001/982) pour l'informer que sa lettre datée du 12 octobre avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui avaient pris note de la recommandation qu'elle contenait.

30. Le 17 octobre, la Mission permanente de la Jamaïque a convoqué une séance selon la « formule Arria » en vue d'examiner la situation humanitaire au Libéria. Outre les membres du Conseil, Yvonne Terlingen d'Amnesty International, Peter Alley de Global Witness, Muthoni Muriu d'Oxfam International et Catherine Dumait-Harper de Médecins sans frontières ont également participé à cette séance.

### **Conseiller spécial auprès du Secrétaire général**

31. Par une lettre datée du 29 octobre (S/2001/1031), le Secrétaire général a signalé au Président du Conseil

de sécurité qu'il avait décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2002 le mandat de son Conseiller spécial, Mohamed Sahnoun. Le 31 octobre, le Président a informé le Secrétaire général (S/2001/1032) que sa lettre avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui en avaient pris note.

## Asie

### Afghanistan

32. L'Afghanistan a beaucoup occupé le Conseil en octobre 2001.

33. Dans deux lettres identiques datées du 3 octobre (A/56/432 et S/2001/934), le Secrétaire général a informé le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil que, compte tenu de la gravité de la situation humanitaire et politique qui régnait en Afghanistan, il avait l'intention de nommer de nouveau Lakhdar Brahimi aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, le texte de son mandat étant joint en annexe à ce document. Dans sa réponse datée du 4 octobre (S/2001/937), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note avec satisfaction de son intention, ainsi que du mandat qu'il lui avait confié. Une déclaration en ce sens a été faite à la presse au nom des membres du Conseil.

34. Le 7 octobre, deux membres du Conseil de sécurité ont informé le Président dans des lettres distinctes que leurs forces avaient le même jour lancé une opération militaire en Afghanistan, comme prévu dans l'Article 51 de la Charte. Des consultations plénières officielles ont été tenues le 8 octobre. À l'issue de la présentation d'un exposé par les deux États intéressés et d'un échange de vues entre les membres, le Président a été autorisé à faire une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil.

35. Le Président du Conseil est alors convenu avec le Secrétaire général et M. Brahimi que ce dernier rencontrerait les membres du Conseil dès que possible et que ceux-ci seraient tenus régulièrement informés par le Secrétariat de la situation en Afghanistan, en particulier sur le plan humanitaire.

36. Les préoccupations persistantes des membres du Conseil de sécurité face à la situation humanitaire en Afghanistan s'étaient intensifiées au cours de 2001, du

fait en particulier des mesures prises par les responsables taliban pour contrecarrer l'action de l'ONU dans le pays, qui étaient considérées comme responsables de la mort d'un grand nombre de civils afghans. Le 9 octobre, dans le cadre de consultations officielles tenues en présence du Secrétaire général et de représentants du Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur ses secours d'urgence, Kenzo Oshima, a rendu compte aux membres du Conseil de la situation humanitaire, politique et militaire. Le Secrétaire général adjoint, M. Oshima, a fait le point de sa visite dans la région la semaine précédente, au cours de laquelle il avait instamment demandé au Pakistan et à la République islamique d'Iran de laisser leurs frontières ouvertes pour permettre aux Afghans victimes du conflit de quitter le pays. L'Organisation des Nations Unies continuait d'oeuvrer sur deux fronts en venant en aide aux populations vulnérables à l'intérieur de l'Afghanistan, tout en s'efforçant d'améliorer le sort de ceux qui avaient déjà trouvé refuge dans les États voisins et qui étaient mis à rude épreuve. Il avait coprésidé (avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) la Réunion sur l'Afghanistan tenue à Genève le week-end précédent, tandis que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Vendrell, avait présidé une réunion organisée dans le cadre de l'Initiative de Genève. Sur le terrain, le conflit se poursuivait dans les provinces du nord, de l'ouest et du nord-est de l'Afghanistan sans évolution décisive sur le plan militaire. L'action menée par l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan avait essuyé un revers avec la mort, ce même jour, de quatre agents humanitaires recrutés sur le plan local, qui avaient apparemment été tués par des bombardements aériens. À l'issue de ces consultations, le Président a fait connaître les vues des membres du Conseil à la presse.

37. Lors de nouvelles consultations officielles entre les membres du Conseil tenues le 16 octobre, le Secrétaire général s'est félicité des engagements pris par les États Membres concernant l'envoi d'une aide humanitaire et a demandé que des fonds soient rapidement débloqués. Il a indiqué que l'ONU devrait rester engagée en Afghanistan pendant longtemps et qu'elle devrait faire preuve de souplesse dans son approche des questions ayant trait à la sécurité. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, a signalé que l'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher à apporter une assistance

humanitaire aux Afghans victimes du conflit, à aider le peuple afghan à résoudre ses problèmes politiques et à passer de l'envoi de secours à une aide à la reconstruction, au relèvement et au développement à long terme. Il a insisté sur le fait que tous les objectifs que l'ONU se fixerait en matière de sécurité devraient être réalisables et raisonnables. Les membres du Conseil ont discuté des moyens d'améliorer la situation en matière de sécurité. Ils ont réitéré leur appui à M. Brahimi et sont convenus que l'objectif ultime en Afghanistan devait être la formation d'un gouvernement multiethnique largement représentatif, qui respecte pleinement les obligations internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des minorités. La solution à la crise actuelle devrait venir de l'Afghanistan, et les pays de la région devraient jouer un rôle important. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude à propos de la situation humanitaire qui ne pourra être définitivement réglée que dans le cadre d'un processus politique plus large. Ils ont souligné qu'il importait d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et ont engagé les pays limitrophes de l'Afghanistan à accueillir les réfugiés et à faciliter l'acheminement d'approvisionnements essentiels. À l'issue des consultations, le Président a transmis les vues des membres du Conseil dans une déclaration à la presse.

38. Lors de nouvelles consultations officieuses tenues le 23 octobre, le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par les difficultés rencontrées pour obtenir un accès en vue d'acheminer des fournitures humanitaires en Afghanistan et a donné des précisions au sujet de la visite effectuée par le Secrétaire général adjoint, M. Oshima, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Il a souligné que les efforts de relèvement et de reconstruction joueraient un rôle important en Afghanistan et a recommandé d'envisager la mise en oeuvre de « projets à effet rapide ». Il a par ailleurs mis l'accent sur la question de la sécurité aux alentours de Kaboul et a décrit dans ses grandes lignes le dispositif mis en place par les organismes des Nations Unies pour venir en aide à l'Afghanistan, y compris la cellule de mission intégrée nouvellement créée. Le Représentant spécial, Lakhdar Brahimi, a donné quelques renseignements concernant ses consultations bilatérales et a mentionné les efforts faits au sein du Secrétariat pour conceptualiser la situation présente et la démarche à adopter à l'avenir. Il a confirmé qu'il se rendrait dans la région, en particulier en République islamique d'Iran et au Pakistan, à la fin

de la semaine. Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation à propos de la situation humanitaire. Ils se sont largement accordés à reconnaître que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle pionnier dans le processus devant mener à l'établissement d'un gouvernement multiethnique et largement représentatif. Les membres ont envisagé les diverses options possibles pour rétablir la sécurité, y compris une force de maintien de la paix des Nations Unies, une force multinationale ou une force exclusivement composée d'Afghans. À l'issue des consultations officieuses, le Président a fait connaître les vues des membres du Conseil à la presse (voir appendice).

39. Durant le mois d'octobre, du fait de la poursuite des opérations militaires, d'une crise humanitaire grave et d'une incertitude politique croissante, une coordination étroite a été maintenue entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, ainsi que son Représentant spécial, alors qu'ils intensifiaient leurs efforts pour préparer la Conférence des parties afghanes, qui devait se tenir à Bonn en novembre.

#### **Timor oriental**

40. La situation au Timor oriental et, en particulier, la formulation d'une première réponse du Conseil tendant à donner suite aux recommandations du Secrétaire général concernant l'avenir de l'actuelle Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et la structure de la mission qui sera appelée à succéder à l'ATNUTO après l'indépendance ont également retenu l'attention sous la présidence irlandaise du Conseil de sécurité en octobre.

41. Dans son rapport publié le 18 octobre (S/2001/983 et Corr.1), le Secrétaire général a examiné la question de la transition vers l'indépendance et de la réduction en cours des effectifs de l'ATNUTO et a proposé un plan prévoyant la création d'une mission intégrée appelée à succéder à l'ATNUTO, qui serait dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général et qui comprendrait une composante militaire, une composante police civile et une composante civile regroupant des experts qui apporteraient une aide essentielle à l'administration est-timoraise naissante. La nouvelle mission devrait avant tout s'attacher à assurer la sécurité du Timor oriental ainsi que la viabilité et la stabilité des pouvoirs publics, afin que puisse être mené à bien le mandat confié à l'ATNUTO par le Conseil de sécurité. Les tâches essentielles de la

nouvelle mission seraient accomplies par le personnel international pendant deux ans ou moins après l'accès à l'indépendance, les responsabilités étant progressivement transférées aux autorités est-timoraises durant cette période.

42. Le jeudi 25 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à l'ATNUTO, qui ont à cette occasion pleinement souscrit aux recommandations figurant dans le rapport susmentionné du Secrétaire général. Certains pays ont souligné qu'un financement suffisant et garanti serait nécessaire pour la mission qui succédera à l'ATNUTO au Timor oriental après l'indépendance afin d'assurer la stabilité de l'opération. Du fait des dispositions de la résolution 1353 (2001) concernant la coopération entre le Conseil et les pays qui fournissent des contingents en général, le Président a fait distribuer aux membres du Conseil un récapitulatif informel des vues exprimées durant la réunion du 25 octobre.

43. Dans une lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 30 octobre, le Secrétaire général a informé le Conseil que l'Assemblée constituante du Timor oriental avait décidé à une très forte majorité le 19 octobre de proposer la date du 20 mai 2002 pour proclamer l'indépendance nationale. Cette date, si elle était approuvée par le Conseil de sécurité, verrait donc la fin de l'Administration transitoire et le transfert des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire aux institutions prévues par la Constitution est-timoraise.

44. Le 31 octobre, les membres du Conseil ont examiné la question du Timor oriental lors d'une séance de consultations officieuses. Le Secrétaire général, qui se trouvait en Europe, a participé à ces consultations grâce à un système de téléconférence. Le Conseil, qui était présidé par le Ministre irlandais des affaires étrangères a ensuite tenu une longue séance publique (S/PV.4403 et reprise), avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, et du Premier Ministre du second gouvernement de transition, Mari Alkatiri. Le Vice-Président de la Banque mondiale, Mats Karlsson, et l'Administrateur associé du PNUD, Zéphirin Diabré, ont également fait des déclarations. Au total, 17 États non membres du Conseil, ont participé à la séance. Lors d'une autre séance publique tenue le 31 octobre (S/PV.4404), le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2001/32).

45. En octobre, le Conseil de sécurité a donc précisé sa conception d'ensemble de la marche du Timor oriental vers l'indépendance, le 20 mai 2002, et de la présence de l'ONU dans le pays par la suite. Au cours des mois à venir, le Conseil examinera à nouveau cette question à la lumière des propositions plus détaillées que présentera le Secrétaire général.

**Iraq : rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1360 (2001)**

46. Lors de consultations officieuses tenues le 11 octobre, le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq a rendu compte aux membres du Conseil de l'exécution du programme humanitaire en Iraq, sur la base du rapport (S/2001/919) présenté le 28 septembre 2001 par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1360 (2001).

47. Le Directeur exécutif a notamment cité plusieurs difficultés, mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, qui ont entravé l'exécution du programme humanitaire et qui découlaient de l'action, voire de l'inaction ou des retards imposés par le Gouvernement iraquien. Il a fait état du nombre élevé de contrats mis en attente par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) et de l'absence persistante d'un accord entre le Conseil et le Comité sur la mise en oeuvre d'un élément en espèces envisagée dans la résolution 1284 (1999) du Conseil.

48. Au cours de leur examen de la question, les membres du Conseil se sont félicités des travaux du Comité et ont déclaré qu'ils appuyaient ses activités. Plusieurs d'entre eux étaient préoccupés par les retards imposés par le Gouvernement iraquien dans l'exécution du programme, qui ont été décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général. Nombre de délégations ont mis en particulier l'accent sur les problèmes posés par le nombre de plus en plus élevé de demandes mises en attente. Il a été signalé à cet égard que l'augmentation de la valeur totale des contrats mis en attente était due au fait que les contrats qui avaient été présentés au titre du programme humanitaire étaient d'une nature plus complexe et d'une valeur plus élevée et que le nombre absolu de contrats mis en attente avait en fait baissé – même si certains membres ont estimé que le nombre de mises en attente était beaucoup trop élevé. Quelques membres ont souligné qu'il importait de réformer le régime des sanctions tandis que d'autres

ont préconisé d'adopter une approche d'ensemble pour tenter de sortir de l'impasse actuelle.

49. De l'avis de tous les acteurs intéressés, l'examen de cette question par les membres du Conseil au cours du mois d'octobre représentait une étape préliminaire. Le Conseil prendrait le mois suivant des mesures s'appliquant après la phase actuelle du programme humanitaire; le Conseil a adopté la résolution 1382 (2001) le 29 novembre.

#### **La situation entre l'Iraq et le Koweït : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït**

50. Dans son rapport du 26 septembre (S/2001/913), le Secrétaire général a recommandé le maintien de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK). Le 2 octobre, le Conseil s'est réuni en séance privée avec les pays fournisseurs de contingents à la MONUIK et a entendu un exposé du Département des opérations de maintien de la paix. Un communiqué officiel du Conseil (S/PV.4386) a été publié.

51. Lors de consultations officieuses tenues le 3 octobre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a présenté un exposé aux membres du Conseil en s'inspirant du rapport du Secrétaire général. Il a appelé l'attention des membres sur les observations du Secrétaire général, selon lesquelles la situation le long de la frontière entre l'Iraq et le Koweït était restée généralement calme durant la période considérée, la MONUIK avait continué à s'acquitter de ses tâches sans difficulté, contribuant ainsi à maintenir le calme et la stabilité le long de la frontière, et avait continué de bénéficier de la coopération des autorités iraqiennes et koweïtiennes. Les membres du Conseil ont approuvé la recommandation du Secrétaire général, selon laquelle il conviendrait de maintenir la Mission et ont autorisé le Président du Conseil à communiquer les vues du Conseil par écrit au Secrétaire général, ce qu'il a fait dans une lettre datée du 4 octobre 2001 (S/2001/936). Les membres ont décidé de réexaminer la question le 6 avril 2002 au plus tard.

#### **La situation au Moyen-Orient (y compris la question de Palestine)**

52. Au cours de consultations officieuses, le 23 octobre, le Président du Conseil de sécurité a appelé

l'attention des membres du Conseil sur une lettre adressée conjointement par les représentants du Mali et du Qatar pour demander « la convocation immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité en vue de prendre les mesures nécessaires pour assurer le retrait complet et immédiat des forces d'occupation israéliennes des régions palestiniennes qu'elles ont récemment réoccupées » et sur une lettre distincte de l'Observateur permanent de la Palestine contenant la même demande. Le Président a également fait rapport sur la visite qu'il avait reçue de l'Observateur permanent de la Palestine, au cours de laquelle ce dernier avait demandé qu'une réunion du Conseil de sécurité soit convoquée afin d'adopter une résolution sur la situation au Moyen-Orient.

53. Au cours de leur examen de la question, les membres du Conseil de sécurité ont généralement souligné combien il importait de préserver l'unité du Conseil. Certains d'entre eux ont rappelé la rapidité avec laquelle le Conseil avait réagi lors des événements du 11 septembre et préconisé aussi une action du Conseil face à la situation actuelle au Moyen-Orient. D'autres ont adopté une attitude prudente, estimant qu'il fallait attendre de voir si les efforts déployés sur le terrain pour assurer le retrait d'Israël pouvaient aboutir. Le Président du Conseil a fait observer que la majorité des membres étaient d'avis que le Conseil devrait adopter une position unanime sur la question. Il s'est engagé à entreprendre des consultations bilatérales avec les membres du Conseil et à reprendre les consultations officieuses 48 heures plus tard, une fois que ces derniers seraient en mesure d'examiner la situation.

54. Au cours de consultations officieuses, le 25 octobre, le Président a fait état des contacts qu'il avait pris pendant les deux jours précédents avec toutes les parties, y compris avec le Secrétaire général. Il a déclaré que les membres s'accordaient généralement à penser que le Conseil devrait prendre des mesures pour faire face à la situation sur le terrain, déjà très grave. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, sur l'évolution de la situation dans la région, et en particulier sur une déclaration qu'avaient faite en début de journée à Gaza les envoyés de l'Union européenne et de la Fédération de Russie, le Consul général des États-Unis d'Amérique et le Coordonnateur spécial des Nations Unies (le dénommé « Quartet »). Les auteurs de cette déclaration

indiquaient que le Président Arafat s'était engagé à contenir la violence et à combattre le terrorisme, et invitaient instamment ce dernier à entreprendre un vaste effort concerté pour assurer l'application du cessez-le-feu et demandaient à Israël de se retirer de la zone A, de mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires, de respecter strictement le cessez-le-feu, de réduire les bouclages et de prendre des mesures pour assurer la mise en oeuvre immédiate du rapport Mitchell et du plan Tenet qui conduirait à une reprise du processus politique.

55. À la suite d'un échange de vues entre les membres du Conseil, le Président a proposé que ce dernier l'autorise à faire une déclaration à la presse qui contiendrait, entre autres, une manifestation de soutien à la déclaration des quatre envoyés et appuierait aussi les appels lancés dans les capitales en faveur d'un retrait immédiat de toutes les forces israéliennes de la zone A. Les membres du Conseil ont souscrit à cette proposition. Certains ont déclaré qu'une déclaration à la presse du Président du Conseil ne saurait être considérée comme venant se substituer à une action en bonne et due forme du Conseil de sécurité, question sur laquelle ils reviendraient ultérieurement. La déclaration faite à la presse par le Président du Conseil de sécurité le 25 octobre et la déclaration du « Quartet » qui l'accompagnait sont reproduites ci-après (voir appendice).

56. Au cours de nouvelles consultations officieuses, le 29 octobre, le Président du Conseil a appelé l'attention sur une lettre datée du 26 octobre que lui avait adressée le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne au nom du Groupe des États arabes et des membres de la Ligue des États arabes. On rappelait, dans cette lettre, la précédente demande de convocation du Conseil de sécurité afin qu'il prenne des mesures pour assurer le retrait immédiat d'Israël des territoires contrôlés par les Palestiniens. Le Secrétaire général adjoint a de nouveau informé les membres du Conseil de la situation sur le terrain et, en particulier, du retrait des forces israéliennes de Bethléem et Beit Jala.

57. Au cours de consultations officieuses, le 30 octobre, le Président du Conseil a fait rapport sur les longues consultations qu'il avait tenues au cours des 24 heures qui avaient précédé, et en particulier sur la réunion avec le Chargé d'affaires du Bangladesh en sa capacité de Coordonnateur du Mouvement des pays non alignés. Ce dernier avait proposé un certain

nombre d'éléments pour le texte d'une résolution brève et ciblée. Sur la base de ces consultations bilatérales et à la suite d'un échange entre les membres du Conseil, au cours duquel la plupart se sont déclarés favorables à une action en bonne et due forme du Conseil de sécurité et souligné l'importance de l'unité au sein du Conseil, le Président a conclu que, si aucune forme d'action n'était exclue, une déclaration du Président offrait à ce stade le meilleur moyen de répondre aux préoccupations exprimées par les membres, tout en préservant l'unité du Conseil.

58. Au cours de consultations officieuses, le 31 octobre, le Président a informé les membres du Conseil qu'il se tenait dans le courant de la journée à la disposition des délégations qui souhaiteraient offrir des suggestions sur la forme et le contenu d'une éventuelle action en bonne et due forme du Conseil concernant le Moyen-Orient. Par la suite, les vues que certaines délégations lui ont communiquées bilatéralement ont amené le Président à conclure qu'il n'était pas possible pour l'instant de parvenir à un accord sur la forme que revêtirait une telle action, ce dont il a informé les membres du Conseil.

#### **Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)**

59. Le 22 octobre 2001, le Secrétaire général a transmis au Président du Conseil de sécurité, pour qu'il la porte à l'attention du Conseil, une lettre datée du 14 septembre 2001 (S/2001/988) que le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lui avait adressée, pour demander l'aide de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre de l'Accord sur la paix à Bougainville, surtout en ce qui concerne la collecte et l'élimination des armes. Le Secrétaire général a indiqué qu'il se proposait, avec l'assentiment du Conseil, de faire droit à cette demande du Gouvernement papouan-néo-guinéen qui, a-t-il ajouté, avait reçu l'appui des parties à l'Accord. Le Secrétaire général a énuméré les fonctions qu'accomplirait le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, telles qu'elles étaient définies dans l'Accord, ainsi que certaines incidences administratives et financières.

60. Le 31 octobre (S/2001/1028), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que la question avait été portée à l'attention des membres du Conseil et que ceux-ci se félicitaient de son intention de répondre favorablement à cette demande, qui était d'ailleurs appuyée par les parties à l'Accord, et ont pris note des incidences financières de

l'élargissement des fonctions du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville.

## Europe

### Géorgie (Abkhazie)

61. Au cours de consultations officieuses, le 8 octobre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur l'hélicoptère de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) qui avait été abattu près de la vallée de la Kodori en Abkhazie. Il a été confirmé que les neuf personnes à bord avaient péri. Au cours des débats, cet incident a été condamné, des témoignages de sympathie ont été adressés aux familles des victimes et une enquête rapide a été demandée. À l'issue des consultations, le Président a communiqué à la presse les vues des membres du Conseil.

62. Au cours de nouvelles consultations officieuses, le 12 octobre, le Secrétariat a informé les membres du Conseil des faits nouveaux concernant cet incident. Les dépouilles des neuf victimes avaient été recueillies et l'Organisation des Nations Unies avait entamé une enquête. Les combats s'étaient intensifiés dans la basse vallée de la Kodori et dans le district de Gali. La MONUG avait restreint les déplacements dans la région et établi des plans préliminaires de redéploiement de son personnel au cas où une telle mesure s'imposerait. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Dieter Boden, se tenait en contact avec les deux parties au conflit et avait souligné la nécessité de réaliser des progrès sur le plan politique. Il avait signifié clairement aux autorités géorgiennes que les activités de la MONUG étaient liées à la présence de forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants. Les membres du Conseil ont examiné une proposition tendant à envoyer dans la région une mission du Conseil de sécurité. Certaines délégations se sont déclarées favorables à cette proposition. En revanche, une délégation a proposé que le Conseil attende que des progrès soient réalisés sur la question du statut politique. Une autre a déclaré que les tensions dans la région, y compris la destruction de l'hélicoptère des Nations Unies, étaient imputables aux activités criminelles de groupes armés illégaux. Cette même délégation a indiqué que la présence de ses soldats dans la zone du conflit avait été requise par l'accord conclu avec la Communauté d'États

indépendants, avec l'assentiment des deux parties, et a décrit le rôle que ces soldats jouaient sur le terrain.

63. Lors de consultations officieuses, le 29 octobre, le Secrétariat a présenté un exposé sur l'enquête sur l'hélicoptère qui avait été abattu. Une équipe avait été constituée le 14 octobre, sous la direction de l'Ukraine, pour mener l'enquête, conformément à la procédure établie, l'hélicoptère ayant été immatriculé en Ukraine. Les premiers éléments de preuve donnaient à penser que cet hélicoptère avait été abattu par un missile surface-air tiré à partir d'un lance-missile portatif, probablement par un élément infiltré armé. L'enquête se poursuivait. Le Secrétariat a également informé les membres du Conseil de l'évolution de la situation en matière de sécurité après la publication du rapport du Secrétaire général en date du 24 octobre (S/2001/1008).

64. Le Conseil de sécurité a tenu une séance privée le 30 octobre, à laquelle a participé le Représentant spécial, Dieter Boden. Un communiqué officiel a été publié à l'issue de cette séance (S/PV.4400).

### Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

65. La dernière des séances publiques ordinaires du Conseil de sécurité (réunions d'information) consacrées au Kosovo avant la tenue des élections sur l'ensemble du territoire le 17 novembre a eu lieu le 5 octobre (S/PV.4387). Le Représentant spécial du Secrétaire général, Hans Haekkerup, et trois États non membres du Conseil y ont participé. Le Conseil avait suivi de près la situation au cours des mois précédents et on a jugé important que le Conseil fasse connaître clairement sa position en octobre, les préparatifs s'intensifiant en vue de la tenue des élections.

66. Lors d'une nouvelle séance du Conseil, le 5 octobre (S/PV.4388), le Président a donné lecture d'une déclaration présidentielle sur la situation au Kosovo (S/PRST/2001/27), dans laquelle il a notamment réaffirmé l'engagement du Conseil en faveur de la pleine application de la résolution 1244 (1999).

## Questions diverses

### Menaces à la paix et à la sécurité internationales créées par des actes de terrorisme

67. Comme indiqué plus haut au paragraphe 34, le 7 octobre, deux membres du Conseil de sécurité ont informé le Président que leurs forces avaient lancé le même jour des interventions militaires en Afghanistan conformément à l'Article 51 de la Charte. À la suite de contacts intensifs entre le Président du Conseil, le Secrétaire général et les membres en question, des consultations plénières ont été convoquées le 8 octobre. Au cours de ces consultations, auxquelles assistait le Secrétaire général, les deux membres ont fourni des détails sur les mesures que leurs gouvernements avaient prises. À la suite d'un échange de vues, le Président a été autorisé à faire une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil.

68. Au cours de consultations officieuses, le 4 octobre, en application de la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001 et après de nombreuses prises de contact au sein du Conseil par le Président, les membres sont convenus d'élire le président et les vice-présidents du Comité créé en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001). Le président était Sir Jeremy Greenstock KCMS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et les vice-présidents étaient l'Ambassadeur Alfonso Valdovinoso (Colombie), l'Ambassadeur Jagdish Koonjul (Maurice) et l'Ambassadeur Sergey Lavrov (Fédération de Russie). Les membres du Conseil sont également convenus de procéder à un examen de la structure et des activités du Comité d'ici au 4 avril 2002 au plus tard. Une note du Président (S/2001/935) reprenant les points dont les membres du Conseil étaient convenus a été publiée le même jour.

69. Le Comité a commencé ses travaux dans le courant de la journée du 4 octobre et tenu sept séances au cours du mois d'octobre. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1373 (2001), le Comité était tenu de présenter un programme de travail au Conseil d'ici au 28 octobre 2001 et de réfléchir à l'appui dont il aurait besoin, en consultation avec le Secrétaire général. Le 19 octobre, le Président du Comité a dûment communiqué le programme de travail au Président du Conseil de sécurité (S/2001/986). Le 23 octobre, à l'issue de consultations plénières, le Président du Conseil a informé le Président du Comité que les membres du Conseil de sécurité avaient approuvé le programme de travail qu'il avait présenté (S/2001/999).

### **Cour internationale de Justice**

70. Le 12 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique (S/PV.4389) pour pourvoir le poste devenu vacant à la Cour à la suite de la démission du juge Mohammed Bedjaoui (Algérie). M. Nabil Elaraby (Égypte) a recueilli la majorité absolue des voix requise au Conseil de sécurité. Ayant aussi obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale, M. Elaraby a été dûment élu juge de la Cour internationale de Justice pour la durée du mandat restant à courir du juge Bedjaoui.

71. Le 29 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée au cours de laquelle le Président de la Cour internationale de Justice, le juge Gilbert Guillaume, a informé le Conseil de la jurisprudence récente de la Cour internationale de Justice concernant la pertinence des travaux du Conseil de sécurité. Le Conseil a félicité le juge Guillaume de son exposé. Un communiqué officiel a été publié ultérieurement (S/PV.4398). Un membre a proposé que, compte tenu de l'importance des points soulevés par le juge Guillaume dans son exposé, la tenue de séances de ce type à l'avenir devrait faciliter un débat interactif avec le Président de la Cour.

### **Les femmes, la paix et la sécurité**

72. Le 30 octobre, les membres du Conseil se sont réunis conformément à la formule Arria pour examiner la question intersectorielle des femmes, de la paix et de la sécurité. Cette réunion avait été convoquée à l'initiative de la Mission permanente de la Jamaïque. Outre les membres du Conseil de sécurité, ont également participé à cette réunion : Natércia Godinho-Adams (Timor oriental); Elisabeth Rehn, experte indépendante des questions relatives à l'impact des conflits armés sur les femmes et le rôle des femmes dans la consolidation de la paix; Haxhere Veseli [Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)]; Maha E. Muna, (Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité internationales); et Mme Jamila (Afghanistan). Le 31 octobre, à la suite d'un accord intervenu au cours des consultations plénières, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique (S/PV.4402) et, sous la présidence du Ministre irlandais des affaires étrangères, a adopté une déclaration du Président sur les femmes, la paix et la sécurité (S/PRST/2001/31).

### Questions générales relatives aux sanctions

73. Le 22 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique, qu'il a reprise et achevée le 25 octobre (S/PV.4394 et reprise 1 et Corr.1). Les représentants de l'Allemagne et de la Suisse ont informé le Conseil des résultats des processus de Berlin/Bonn et d'Interlaken sur l'adoption de sanctions ciblées et le représentant de la Suède a fait part de l'intention de son pays d'organiser, au début de 2002, le processus de Stockholm au cours duquel seront examinés certains autres aspects des sanctions ciblées. Au cours des débats, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction et appuyé les travaux entrepris dans le cadre des processus de Berlin/Bonn et d'Interlaken et se sont félicités de la proposition tendant à engager le processus de Stockholm. Plusieurs membres du Conseil ont également déclaré qu'ils espéraient qu'il serait bientôt possible de mettre définitivement au point les recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions. Malgré les efforts considérables déployés par le Président du Conseil, il n'a pas été possible de réaliser en octobre un consensus entre les membres du Conseil à cet égard.

### Prix Nobel de la paix

74. Le Conseil de sécurité a tenu une séance publique le 12 octobre (S/PV.4390) et, avec la participation du Secrétaire général, a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2001/28) accueillant avec satisfaction la remise ce jour-là, du prix Nobel de la paix pour 2001 à l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général.

### Réunions du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents

75. Le Conseil a tenu trois réunions en octobre concernant la MONUIK, la MONUC et l'ATNUTO. Le Président de l'Irlande a poursuivi la pratique instituée durant la présidence de la France en septembre en utilisant la formule des séances privées du Conseil de sécurité, conformément à l'annexe II de la résolution 1353 (2001). À la suite de la réunion avec les pays fournisseurs de contingents à la MONUC, l'Irlande a appliqué pour la première fois les dispositions du paragraphe B.6 de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), qui prévoit ce qui suit :

« Les dispositions suivantes seront prises afin de veiller à ce que soient communiquées rapidement, le cas échéant, aux membres du Conseil de sécurité, les préoccupations et les vues exprimées lors des réunions de consultation par les pays fournisseurs de contingents, de manière qu'il puisse en être dûment tenu compte :

- Le Président du Conseil de sécurité établira, avec l'aide du Secrétariat, et distribuera un résumé du contenu des débats de ces réunions;
- Ce résumé des discussions sera distribué aux membres du Conseil avant leurs consultations informelles ou leur prochaine séance sur l'opération de maintien de la paix en question, s'il y a lieu. »

76. L'Irlande a appliqué cette disposition également à l'issue de la réunion avec les pays fournisseurs de contingents à l'ATNUTO en distribuant rapidement aux membres du Conseil un résumé des préoccupations et vues exprimées par les pays fournisseurs de contingents.

### Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité concernant la documentation et les procédures

77. Le Groupe de travail s'est réuni officieusement le 3 octobre et, de nouveau, le 29 octobre pour examiner, compte tenu des débats qui avaient précédemment eu lieu au cours des consultations plénières, la question de savoir comment mener l'étude de la présentation du contenu du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Cette question continue de retenir l'attention du Groupe de travail.

### Groupe de travail officieux concernant les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

78. Le Groupe de travail s'est réuni le 16 octobre et a entendu un exposé du Vice-Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, M. Erik Møse, sur la proposition tendant à créer une réserve de juges *ad litem* appelés à siéger au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Les membres du Groupe de travail ont également exprimé des vues préliminaires au sujet de cette proposition.

## Appendice

### Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité

#### Érythrée et Éthiopie

**3 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, concernant la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et notent avec préoccupation que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) se heurte à des difficultés croissantes dans les opérations qu'elle mène dans la zone de sécurité temporaire et dans les régions adjacentes au nord de cette zone.

Les membres du Conseil demandent aux parties de poursuivre un dialogue constructif dans le cadre de la commission militaire de coordination de façon à faciliter le travail de la MINUEE; le Gouvernement érythréen pourrait notamment étudier de façon plus approfondie la possibilité d'établir des commissions militaires de coordination sectorielles.

Les membres du Conseil notent avec préoccupation que les parties n'ont pas encore résolu la question du couloir aérien entre Addis-Abeba et Asmara et demandent aux parties de résoudre cette question d'urgence.

Les membres du Conseil se déclarent déterminés à suivre de près l'évolution politique dans la région afin d'en évaluer les impacts éventuels sur le processus de paix et resteront activement saisis de la question.

#### Sierra Leone

**3 octobre 2001**

Le Département des opérations de maintien de la paix a informé les membres du Conseil de la situation concernant la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et des progrès accomplis dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Ce programme progresse raisonnablement bien, mais d'aucuns se sont inquiétés ce matin de la lenteur avec laquelle progressait le désarmement du Front révolutionnaire uni (RUF) dans la région de Bombali.

Les préoccupations dont s'est ouvert le RUF sont prises en compte, mais elles ne sauraient justifier le retard mis par le Front à exécuter le Programme de

désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le RUF a la possibilité d'exposer ses préoccupations lors de ses réunions tripartites avec la MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais; la prochaine doit avoir lieu le 11 octobre.

Les membres du Conseil continuent de demander instamment au RUF – et à la Force de défense civile – de participer pleinement à l'exécution du Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Cela est indispensable pour assurer la stabilité à long terme de la Sierra Leone. Les membres du Conseil demandent aussi instamment aux donateurs de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé pour le Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'annonce de contributions faite récemment par l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas a été reçue avec gratitude.

#### Afghanistan

**4 octobre 2001**

Les membres du Conseil ont accueilli avec une vive satisfaction la décision du Secrétaire général de nommer M. Lakhdar Brahimi pour être son Représentant spécial pour l'Afghanistan. M. Brahimi supervisera l'action humanitaire et politique des Nations Unies et s'attachera à formuler des plans en vue du relèvement du pays. Sa nomination ne manquera pas de stimuler les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour régler la crise en Afghanistan.

Les membres du Conseil forment des vœux pour que l'action menée par M. Brahimi dans ses nouvelles fonctions soit couronnée de succès. Ils comptent s'entretenir avec lui dans les meilleurs délais.

**8 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité se sont réunis ce soir à la demande des représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui souhaitent les informer des mesures engagées par leurs forces armées en Afghanistan avec la contribution et l'appui d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le

Secrétaire général a assisté à la réunion. Les membres du Conseil se sont félicités de la déclaration publique faite aujourd'hui par le Secrétaire général.

On se souviendra que le Conseil de sécurité a réagi aux attaques du 11 septembre en adoptant d'abord la résolution 1368 (2001), puis la résolution 1373 (2001), qui visait directement le financement du terrorisme international et l'appui apporté à celui-ci. Les membres du Conseil sont résolus à voir ces résolutions pleinement appliquées.

Les membres du Conseil de sécurité ont pris note des lettres adressées hier au Président du Conseil de sécurité par les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, dans lesquelles ces représentants déclaraient que les mesures en question avaient été prises dans l'exercice du droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, à la suite des attaques terroristes menées aux États-Unis le 11 septembre 2001.

Les Représentants permanents ont expliqué que des mesures militaires engagées le 7 octobre relevaient de la légitime défense et étaient dirigées contre des terroristes et ceux qui leur donnaient abri. Ils ont souligné qu'aucun effort n'était ménagé pour éviter les pertes civiles et que l'action entreprise n'était en aucune manière dirigée contre le peuple de l'Afghanistan, l'Islam ou le monde musulman.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'exposé fait par les États-Unis et le Royaume-Uni.

Les membres du Conseil de sécurité sont profondément préoccupés par la situation humanitaire en Afghanistan. Ils se sont félicités de l'aide humanitaire apportée par de nombreux pays. Ils ont exprimé leur appui aux efforts continus déployés par le Secrétaire général et se sont félicités qu'il ait nommé M. Brahimi son Représentant spécial pour l'Afghanistan. M. Brahimi se penchera sur les aspects politiques et humanitaires de la situation et, le moment venu, sur ceux qui touchent au relèvement.

Les membres du Conseil ont déjà prévu de se réunir demain matin pour tenir, à l'issue d'un exposé du Secrétariat, un nouveau débat sur la situation humanitaire en Afghanistan qui sera plus particulièrement axé sur la situation concernant les réfugiés.

## 9 octobre 2001

Les membres du Conseil de sécurité ont été pleinement informés ce matin de la situation humanitaire en Afghanistan et autour de ce pays par le Secrétaire général adjoint, Kenzo Oshima. Ils se sont félicités de la participation du Secrétaire général au débat, auquel Danilo Türk, Sous-Secrétaire général au Département des affaires politiques, a également participé.

Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la situation humanitaire. Ils se sont félicités des contributions apportées par les États Membres au fonds de secours des Nations Unies et ont engagé les États à fournir d'urgence de nouvelles contributions.

Les membres du Conseil ont fait l'éloge du travail accompli par le personnel humanitaire en Afghanistan. Ils ont pris note du décès de quatre membres afghans du personnel d'une organisation non gouvernementale travaillant dans le cadre des programmes de déminage des Nations Unies et ont fait leurs profonds regrets exprimés à ce sujet par les États-Unis et le Royaume-Uni. Ils ont rappelé l'importance qu'ils attachaient à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies à tout moment. Ils se sont également déclarés préoccupés par les attaques délibérées menées contre des bureaux des Nations Unies à Quetta (Pakistan).

Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait que tous les États coopèrent avec les institutions des Nations Unies et contribuent à créer les conditions voulues pour que les institutions humanitaires puissent opérer efficacement. Ils se sont déclarés préoccupés par le sort tragique des femmes et enfants vulnérables, en particulier à l'approche de l'hiver.

Les membres du Conseil demeurent profondément préoccupés par la détresse des réfugiés. Ils se félicitent que la République islamique d'Iran et le Pakistan ainsi que d'autres États de la région coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies pour faire face à cette crise, et ils ont demandé aux États voisins de permettre aux approvisionnements essentiels de franchir leurs frontières. Ils ont souligné qu'il fallait que la communauté internationale réponde aux besoins des pays hôtes.

Les membres du Conseil ont demandé aux Taliban d'arrêter immédiatement de menacer la sécurité

du personnel humanitaire et de cesser immédiatement de faire obstruction à l'acheminement de l'aide destinée au peuple afghan.

Les membres du Conseil réitérent leur appui à la décision de nommer M. Lakhdar Brahimi Représentant spécial pour l'Afghanistan. M. Brahimi se penchera sur les aspects politiques et humanitaires de la situation et, le moment venu, s'occupera du relèvement.

Les membres du Conseil ont rappelé qu'ils avaient l'intention de demeurer pleinement informés de la situation humanitaire en Afghanistan.

### **16 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont rencontré ce jour le Secrétaire général, le Représentant spécial du Secrétaire général Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial adjoint Francesc Vendrell, le Secrétaire général adjoint Kieran Prendergast et Kevin Kennedy, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin d'examiner la situation en Afghanistan.

Ils ont procédé à un échange de vues sur la situation humanitaire, politique et militaire en Afghanistan et à un examen préliminaire du rôle futur des Nations Unies dans ce pays. Ils ont réaffirmé fermement leur appui à M. Brahimi, qui vient d'être désigné pour superviser les aspects politiques et humanitaires et, en temps voulu, les opérations de relèvement menées par les Nations Unies en Afghanistan. Les membres du Conseil se proposent de rencontrer M. Brahimi ainsi que M. Vendrell, afin d'examiner rapidement l'ensemble de la situation.

Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par la situation humanitaire. Ils ont engagé les États Membres à verser rapidement leurs contributions aux appels humanitaires d'urgence des Nations Unies en faveur de l'Afghanistan. Ils ont salué les efforts que font les travailleurs humanitaires dans la région et ont réaffirmé combien il était important d'assurer leur sécurité à tout moment. Ils ont souligné qu'il fallait que tous les États coopèrent avec les organismes des Nations Unies et aident à créer les conditions voulues pour que les organismes humanitaires puissent accomplir efficacement leur travail.

Les membres du Conseil ont engagé les États voisins à resserrer leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies afin de répondre à la crise créée par

l'afflux de réfugiés. Ils ont souligné qu'il fallait que la communauté internationale apporte des ressources financières voulues pour répondre aux besoins des pays d'accueil.

Les membres du Conseil ont exigé que les Taliban cessent immédiatement de compromettre la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires, et d'empêcher l'acheminement de l'aide destinée au peuple afghan. Ils ont appelé les Taliban à contribuer à l'atténuation des souffrances d'une grande partie des Afghans, parmi lesquels les femmes, les filles et les enfants.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur intention de se tenir pleinement informés de la situation en Afghanistan, et notamment de la situation humanitaire.

### **23 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont rencontré ce jour le Secrétaire général, le Représentant spécial du Secrétaire général Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial adjoint Francesc Vendrell et Kevin Kennedy du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans le cadre d'une série de réunions régulières concernant l'Afghanistan.

M. Brahimi a rendu compte de ses activités depuis la séance consacrée, la semaine précédente, par le Conseil à l'Afghanistan. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation humanitaire, politique et militaire en Afghanistan et dans les pays voisins et a examiné le rôle futur des Nations Unies dans ce pays. Les membres du Conseil ont réaffirmé fermement leur appui à M. Brahimi et l'ont encouragé à poursuivre ses consultations.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire et ont souligné qu'il importait d'assurer dès que possible l'acheminement de secours d'urgence aux Afghans indigents. Ils ont engagé les États à verser rapidement leurs contributions au titre des appels humanitaires d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan.

Les membres du Conseil ont salué les efforts que font les travailleurs humanitaires dans la région et ont réaffirmé combien il était important d'assurer leur sûreté et leur sécurité à tout moment.

Ils ont demandé instamment aux États voisins d'intensifier leur coopération avec les Nations Unies

pour faire face à la crise entraînée par l'afflux de réfugiés. Ils ont souligné qu'il fallait que la communauté internationale apporte les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins des pays d'accueil.

Les membres du Conseil ont exigé que les Taliban cessent d'empêcher l'aide de parvenir au peuple afghan et cessent de compromettre la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur intention de se tenir pleinement informés de la situation en Afghanistan, notamment de la situation humanitaire.

**Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste  
4 octobre 2001**

À l'issue des nombreuses consultations bilatérales que j'ai tenues avec les membres du Conseil de sécurité ces derniers jours, j'ai été en mesure de convoquer ce matin des consultations officieuses du Conseil.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que, lors de ces consultations, les membres du Conseil ont décidé d'élire Sir Jeremy Greenstock, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la présidence du Comité créé en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001) du Conseil, en date du 28 septembre 2001.

En outre, ils ont élu les personnes ci-après à la vice-présidence :

Alfonso Valdívieso, Représentant permanent  
de la Colombie

Jagdish Koonjul, Représentant permanent  
de Maurice

Sergey Lavrov, Représentant permanent  
de la Fédération de Russie

À cet égard, une note du Président du Conseil paraîtra aujourd'hui sous forme de document du Conseil.

**Géorgie  
8 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont fermement condamné l'attaque lancée contre un

hélicoptère de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), en Abkhazie (Géorgie) le lundi 8 octobre, qui s'est traduite par la mort de quatre observateurs, de deux membres du personnel local et de trois membres de l'équipage. Ils ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes.

Les membres du Conseil ont souligné qu'une enquête sur les responsabilités de cette attaque devait être rapidement menée et que les auteurs devaient être traduits en justice.

Les membres du Conseil ont en outre souligné qu'il importe de garder constamment à l'étude les dispositifs de sécurité de la MONUG, afin de garantir au personnel de la Mission la plus grande sécurité possible.

Les membres du Conseil ont rappelé qu'il incombe au premier chef aux deux parties de garantir à tout moment les conditions de sécurité voulues pour que la Mission puisse s'acquitter de sa tâche, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité ainsi qu'à leurs obligations mutuelles, dont les plus récentes ont été contractées à Yalta.

**Burundi  
10 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, concernant la situation au Burundi.

Les membres du Conseil de sécurité condamnent la poursuite des actes de violence et expriment leur profonde préoccupation devant l'épouvantable dégradation de la situation humanitaire au Burundi.

Les membres du Conseil de sécurité en appellent à nouveau à la communauté internationale pour qu'elle augmente l'aide humanitaire et économique et l'aide au développement, afin de soutenir le peuple burundais et le gouvernement transitoire et soulager la misère des très nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ils en appellent à toutes les parties pour qu'elles respectent les droits de l'homme et le droit humanitaire et qu'elles facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les membres du Conseil notent l'importance que présente la phase actuelle dans le processus de paix au Burundi et demandent à toutes les parties de saisir cette occasion et de conjuguer leurs efforts dans un esprit de

compromis afin de résoudre les difficultés existantes et de progresser sur la voie de la paix.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur soutien sans réserve à la mise en place du gouvernement transitoire au Burundi, le 1er novembre. Ils en appellent à tous les signataires de l'Accord d'Arusha pour qu'ils coopèrent pleinement avec la Facilitation et la Commission de suivi de l'application, et qu'ils tiennent pleinement les engagements qu'ils ont pris – de sorte que soit mis en place le contexte juridique et politique nécessaire pour faciliter le retour des chefs politiques exilés. Ils demandent aux parties du Burundi de parvenir à un accord, en toute priorité, sur les questions en suspens, notamment en ce qui concerne la création d'une unité spéciale de protection destinée expressément à assurer la protection des chefs politiques retournant au pays. À cet égard, les membres du Conseil encouragent tous les États qui seraient en mesure de le faire d'offrir leur aide à cette fin.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur soutien sans réserve à la Facilitation de l'ancien Président Nelson Mandela et à la Commission de suivi de l'application.

Les membres du Conseil de sécurité en appellent à nouveau à tous les États intéressés pour qu'ils mettent fin à toute forme de soutien aux Forces nationales de libération (FNL) et aux Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et prient instamment tous les États Membres, en particulier la République démocratique du Congo, le Zimbabwe et la Tanzanie, d'encourager les groupes armés à s'engager dans le processus de paix.

Les membres du Conseil de sécurité en appellent aux groupes armés pour qu'ils cessent immédiatement toutes les hostilités et qu'ils engagent des négociations en vue d'un cessez-le-feu.

Les membres du Conseil de sécurité rappellent qu'ils sont disposés à envisager, au vu des progrès réalisés dans les domaines susmentionnés, l'apport de nouvelles contributions au processus de paix et à l'application de l'Accord d'Arusha.

#### **16 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé détaillé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, concernant la situation au Burundi.

Ils ont réaffirmé qu'ils appuyaient sans réserve le facilitateur, l'ancien Président Nelson Mandela.

Ils se sont félicités des progrès obtenus au sommet tenu à Johannesburg le 11 octobre sur l'Initiative régionale de paix.

Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties, au Burundi, de saisir cette occasion unique d'appliquer intégralement les dispositions du processus de paix.

Ils ont également engagé les parties à résoudre toutes les questions en suspens, sans retard, de façon que le gouvernement de transition puisse être installé le 1er novembre.

Les membres du Conseil ont déclaré leur intention de continuer à suivre de très près l'évolution de la situation.

#### **République démocratique du Congo 11 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont salué l'ouverture du dialogue intercongolais, le 15 octobre, et ont réaffirmé qu'ils soutenaient sans réserve le facilitateur, Sir Ketumile Masire, et son équipe. Ils ont engagé toutes les parties congolaises, avec la participation de représentants de la société civile congolaise, à n'épargner aucun effort pour assurer le succès du dialogue dans l'esprit du consensus.

Les membres du Conseil de sécurité ont également salué les progrès accomplis dans le cadre de ce dialogue, jusqu'à ce jour, et ont rappelé que le plus important restait encore à faire. À ce sujet, ils ont encouragé les participants à préserver « l'esprit de Gaborone ».

Ils ont encouragé les donateurs à continuer à soutenir le facilitateur et à accélérer le versement des fonds nécessaires.

Les membres du Conseil sont gravement préoccupés par la recrudescence des hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo. Alors que le processus de paix entre dans une phase nouvelle, avec le début du dialogue intercongolais, les membres du Conseil ont appelé toutes les parties au conflit à faire preuve de retenue dans le domaine militaire. À ce sujet, ils ont engagé tous les pays de la région, en particulier la République démocratique du Congo, à

cesser toute forme d'aide aux groupes armés dans l'est du pays.

Les membres du Conseil ont également demandé instamment, une fois de plus, au Rwanda et à toutes les forces étrangères, de commencer, sans aucun retard, à se retirer du territoire de la République démocratique du Congo conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier pour ce qui touche la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont engagé toutes les forces étrangères à ne pas renforcer leurs contingents militaires dans la République démocratique du Congo. Ils ont appelé le Rassemblement congolais pour la démocratie à démilitariser Kisangani, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité. À ce sujet, ils ont engagé le Gouvernement rwandais à user de l'influence qu'il a sur ce mouvement pour obtenir la démilitarisation de Kisangani.

Les membres du Conseil sont également préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire et de la situation au regard des droits de l'homme, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil sont également préoccupés par l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays. Ils ont exprimé leur soutien au travail accompli par le groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'examiner cette question et ont rappelé l'importance qu'ils attachaient aux conclusions consignées dans le rapport final, qui sera présenté sous peu au Conseil.

Les membres du Conseil ont engagé les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et en particulier le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement rwandais, à se mettre d'accord sur un cadre politique permettant d'organiser le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des ex-combattants de façon à ce que ce processus puisse, sans retard, s'engager, à titre volontaire. Ils approuvent la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo de commencer à désarmer ceux qui sont cantonnés à Kamina, et encouragent les autorités à mener ce processus en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), notamment par de nouvelles visites des équipes d'évaluation de la

MONUC à Kamina. Celle-ci doit avoir accès à cette ville.

Les membres du Conseil attendent avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la situation dans la République démocratique du Congo et sur le rôle de la MONUC. Ils rappellent qu'ils sont prêts à consentir les efforts nécessaires à l'appui du processus de paix, mais notent qu'il incombe au premier chef aux parties elles-mêmes de réunir les conditions nécessaires, et qu'elles doivent notamment respecter les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et celles des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme appui au retrait de toutes les forces étrangères, au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et à la réintégration des groupes armés et au dialogue intercongolais.

#### **Angola** **17 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari, leur présenter de façon détaillée l'activité du Bureau des Nations Unies en Angola. Ils ont approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger d'une nouvelle période de six mois le mandat de ce bureau.

Les membres du Conseil demeurent profondément préoccupés par la poursuite du conflit en Angola. Ils ont réaffirmé leur position, à savoir que c'est l'UNITA qui est principalement responsable de la poursuite des hostilités et ont donc demandé à l'UNITA de cesser son action militaire. Ils ont également engagé l'UNITA à amorcer un dialogue avec le Gouvernement angolais sur la façon d'appliquer intégralement le Protocole de Lusaka.

Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par la gravité de la situation humanitaire. Ils ont exigé que les travailleurs humanitaires puissent avoir accès aux populations en péril. Ils se sont félicités des initiatives prises par le Gouvernement et le peuple angolais, et ont salué le rôle très important joué par la société civile et par les églises dans le processus de paix.

Ils se sont également félicités de l'annonce, par M. Gambari, qu'il se rendrait en Angola en novembre à

la demande du Gouvernement angolais pour des consultations avec les autorités, avec les partis politiques et avec les représentants de la société civile sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait au mieux contribuer à la recherche d'une paix négociée dans le pays.

Les membres du Conseil de sécurité ont demandé au Bureau des Nations Unies en Angola de préparer une liste d'objectifs mesurables, pour les mois qui viennent.

Les membres du Conseil ont été informés par la représentante de la Jamaïque, qui allait très bientôt occuper la présidence du Conseil, qu'elle avait l'intention de prévoir en novembre une séance publique sur l'Angola.

#### **Guinée-Bissau 22 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés préoccupés par l'évolution récente de la situation en Guinée-Bissau, et en réponse aux appels lancés par des personnalités internationales, parmi lesquelles le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, ont demandé à toutes les institutions publiques d'amorcer un dialogue afin de respecter la Constitution et d'encourager la réconciliation nationale pour trouver une issue aux difficultés présentes.

Les membres du Conseil ont salué les efforts faits par le Gouvernement de Guinée-Bissau pour résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays. Ils ont pris note du récent mémorandum du Gouvernement.

Ils ont encouragé la poursuite de l'application du programme de démobilisation, réinsertion et réintégration.

Les membres du Conseil ont demandé que tous les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi que les donateurs bilatéraux, suivent une démarche cohérente et coordonnée pour aider la Guinée-Bissau à avoir des activités économiques génératrices de revenus. Ils ont également reconnu la nécessité d'apporter au pouvoir judiciaire, dans ce pays, une aide technique et financière.

Les membres du Conseil ont également reconnu qu'il fallait améliorer la coordination des opérations des fonds, programmes et organismes des Nations

Unies actifs en Guinée-Bissau et dans les pays voisins. Ils espéraient que le prochain rapport du Secrétaire général comporterait une évaluation de cette coordination.

Les membres du Conseil ont reconnu que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la coordination de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) continuait de jouer un rôle important.

#### **Moyen-Orient 25 octobre 2001**

Les membres du Conseil de sécurité se sont réunis aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient.

Ils se sont déclarés profondément préoccupés par l'escalade de la violence et ont déploré la perte de vies humaines des deux côtés.

Ils ont donné leur appui aux déclarations faites dans diverses capitales tendant à un retrait immédiat de toutes les forces israéliennes de la zone A.

Ils ont donné fermement leur appui aux initiatives diplomatiques importantes prises pour obtenir une désescalade de la violence sur le terrain.

Les membres du Conseil ont soutenu fermement tous les éléments consignés dans la déclaration publiée ce jour par les représentants des pays de l'Union européenne, par les États-Unis d'Amérique, par la Fédération de Russie et par le Coordonnateur spécial du Secrétaire général.

Ils se sont félicités de la reprise, le lendemain, de réunions tripartites sur la sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité ont décidé de parler d'une seule voix sur cette question.

Il a été convenu que le Conseil continuerait de suivre de très près la situation et ses nouveaux développements, que le Conseil examinerait de nouveau dans les jours prochains.

\* \* \*

#### **Déclaration**

Nous (l'Envoyé spécial de l'Union européenne, Miguel Moratinos, le Consul général des États-Unis, Ron Schlicher, l'Envoyé spécial de la Fédération de Russie, Andrey Vdovin, et le Coordonnateur spécial

des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Terje Roed-Larsen) avons rencontré le Président Arafat, avec le corps diplomatique, pour examiner la situation actuelle qui est dangereuse.

Nous avons constaté combien il importait que les deux parties respectent intégralement les dispositions du cessez-le-feu annoncé le 26 septembre 2001.

Nous reconnaissons qu'avant le 17 octobre 2001, l'Autorité palestinienne avait déjà pris des mesures pour assurer la stricte application du cessez-le-feu. Ces mesures ont été compromises par l'assassinat du Ministre israélien Rehavam Zeevi, acte revendiqué par le Front populaire pour la libération de la Palestine, et après lequel ce mouvement a menacé de mener d'autres opérations, ce dont il devra être tenu pour responsable.

Nous prenons note de la déclaration du Président Arafat au corps diplomatique dans laquelle il a donné la liste des mesures qu'il avait prises pour maîtriser la violence et lutter contre le terrorisme, parfois dans des circonstances extrêmement difficiles, notamment en raison du grand nombre de pertes de vies humaines et des multiples incursions israéliennes dans la zone A. Nous nous félicitons de la volonté manifestée par le Président Arafat de prendre des mesures spécifiques et concrètes supplémentaires pour maîtriser la violence et pour veiller à l'application intégrale du cessez-le-feu ordonné par l'Autorité palestinienne. Nous l'engageons instamment à faire un effort concerté pour assurer l'application intégrale et rigoureuse du cessez-le-feu, notamment en arrêtant ceux qui le violent et de prendre des mesures supplémentaires contre les organisations terroristes. Nous affirmons que la communauté internationale reconnaît l'Autorité palestinienne comme la seule entité responsable de la sécurité dans le territoire palestinien.

Nous avons déclaré au Président Arafat notre détermination de continuer à travailler étroitement avec lui pour assurer un respect intégral du cessez-le-feu, comme nous le ferons avec le Gouvernement israélien.

Nous avons engagé Israël à : 1) se retirer immédiatement de la zone A; 2) mettre un terme aux tueries extrajudiciaires; 3) veiller à ce que les forces de défense israéliennes fassent preuve d'une plus grande retenue; 4) respecter intégralement le cessez-le-feu; 5) prendre rapidement des mesures pour alléger les bouclages, au terme de l'Accord Peres-Arafat du 26 septembre; 6) prendre des mesures pour appliquer immédiatement les dispositions du rapport Mitchell et

du plan Tenet, ce qui conduirait à une reprise du processus politique afin de résoudre les questions fondamentales en suspens entre les deux parties.

Nous soulignons qu'il importe de mettre rapidement un terme à la crise actuelle de façon que le peuple palestinien et le peuple israélien reprennent espoir.

Nous soulignons que la communauté internationale est prête à entreprendre de vigoureux efforts pour relever l'économie palestinienne, qui a subi des pertes dévastatrices en raison de la crise et du bouclage des territoires.